

Épargne et prévoyance

Solutions d'investissement et de prévoyance individuelle



Si vous souhaitez économiser pour votre prévoyance, Retraites Populaires vous propose la solution adaptée à vos attentes.

« Quels sont vos objectifs ? »

- Faire le point sur votre situation de prévoyance et évaluer vos ressources financières à l'âge de la retraite
- Utiliser votre fortune pour profiter pleinement de votre retraite
- Améliorer vos revenus en complétant les prestations servies par l'AVS et votre caisse de pension
- Protéger vos proches et préparer la transmission de votre fortune

« Comment Retraites Populaires peut-elle vous aider ? »

- Conseil fiable et personnalisé
- Approche globale de votre situation
- Solutions sur mesure
- Rendements attractifs

Planifier

« Pour y voir plus clair, posez-vous les bonnes questions... »

- Quelles seront mes ressources à l'âge de la retraite ?
- Quelle est l'influence de ma situation personnelle sur ma prévoyance ?
- Comment répartir mes investissements en fonction de mes objectifs ?
- De quel revenu aurai-je besoin pour conserver mon niveau de vie actuel à l'âge de la retraite ?
- Quelles seront les répercussions de mes choix sur mon niveau de vie futur ?
- Qu'advient-il de mon hypothèque au moment de ma retraite ?
- Quelles sont mes possibilités de rachat dans ma caisse de pension ?

Investir

« Vous avez 50 ans et souhaitez investir pour votre prévoyance ? »

Exemple

CHF 50'000 investis permettent d'accumuler au taux de 1,75 %, dans 15 ans, un capital de CHF 58'907.

Cet exemple ne tient pas compte du droit de timbre. Le taux est fixé annuellement.

« Vous avez 62 ans, vous partez à la retraite et souhaitez améliorer votre revenu pendant une durée limitée ? »

Exemple

Avec CHF 100'000 investis, je touche une rente annuelle de CHF 7'255*, pendant 15 ans.

* Y compris participation aux excédents non garantie, selon les données de mars 2018.

« Et si vous souhaitez plutôt augmenter votre revenu à vie »

Exemple

Avec CHF 100'000 investis, je touche une rente annuelle d'au minimum CHF 4'355*, aussi longtemps que je suis en vie.

Selon mes besoins, je peux la percevoir immédiatement ou à une date ultérieure convenue.

* Y compris participation aux excédents non garantie, selon les données de mars 2018.

À chaque situation la solution adaptée

| | |
|---|--|
| Vous souhaitez investir pour votre retraite | <p>Nos solutions s'adaptent à votre situation personnelle. Elles vous permettent d'investir selon vos possibilités et vos objectifs. Le moment venu, vous récupérez l'intégralité du capital investi, enrichi des intérêts attribués par Retraites Populaires.</p> <p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none">- Flexibilité- Capital épargne garanti- Rendement attractif- Fiscalité intéressante |
| Vous partez à la retraite et souhaitez toucher un revenu complémentaire pendant les premières années de celle-ci | <p>Vous pouvez consommer votre capital sous la forme d'une rente garantie, pendant une durée limitée choisie par vous.</p> <p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none">- Libre choix de la durée de paiement de la rente- Revenu supplémentaire garanti- Sécurité de l'investissement- Fiscalité intéressante |
| Vous souhaitez bénéficier d'un revenu complémentaire garanti à vie lors de votre départ à la retraite | <p>Nos solutions vous permettent de profiter de votre capital sous la forme d'une rente garantie à vie. Avec nos différentes variantes, vous déterminez la part de l'investissement que vous souhaitez transmettre.</p> <p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none">- Revenu régulier garanti à vie- Rendement attractif- Choix des bénéficiaires- Transmission de patrimoine- Fiscalité intéressante |



Transmettre

Les questions à se poser pour bien préparer sa succession :

- Quelle est ma situation familiale ?
- Qui sont mes héritiers ?
- Mon concubin est-il mon héritier ?
- Comment seront répartis mes biens à mon décès ?
- Puis-je décider de la répartition de mes biens à mon décès ?
- Une assurance me permet-elle de répartir librement mes biens à mon décès ? À quoi dois-je faire attention ?
- Qu'advient-il de mon bien immobilier ?

Une relation de confiance se forge sur le long terme.

Depuis plus de 100 ans, Retraites Populaires accompagne ses clients dans leurs décisions en matière de prévoyance. C'est pourquoi vous pouvez compter sur votre conseiller pour vous guider dans vos choix. Ensemble, nous trouverons la solution la plus adaptée à votre situation et à vos objectifs.

Retraites Populaires est une institution de droit public, sans but lucratif. En clair, nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer.

Votre conseiller chez Retraites Populaires n'est pas rémunéré à la commission, si bien que ses recommandations sont neutres et tiennent compte de votre intérêt, uniquement.

retraitespopulaires.ch/investir

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
Fax 021 348 21 69

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51
Case postale 1159
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21
Fax 021 348 28 29

Nyon

Rue Neuve 4
Case postale 1345
1260 Nyon 1
Tél. 021 348 20 20
Fax 021 348 20 29